



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE DANVILLE**

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée ordinaire des membres du conseil de la Ville de Danville, tenue le 21 février 2017 à 19h00, à la salle du conseil sise au 150, rue Water à Danville.

SONT PRÉSENTS :

Maire : Monsieur Michel Plourde
Conseiller #1 : Madame Francine Labelle-Girard
Conseiller #2 : Monsieur Jean-Guy Dionne
Conseiller #3 : Monsieur Stéphane Roy
Conseiller #4 : Monsieur Patrick Dubois
Conseiller #5 : Monsieur Patrick Satre
Conseiller #6 : Madame Nathalie Boissé

Directrice générale Secrétaire-trésorière : Madame Caroline Lalonde

EST ÉGALEMENT PRÉSENT :

Directeur des travaux publics : Monsieur Roch Hamel

Tous les membres du Conseil présents forment quorum sous la présidence de monsieur Michel Plourde, maire et l'assemblée est reconnue valablement constituée.

Il y a 2 citoyens qui assistent à l'assemblée ordinaire du Conseil de ville.

ORDRE DU JOUR

MOT D'OUVERTURE:

- 1.0 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;** **Annexe 1.0**
- 2.0 **PROCÈS-VERBAL**
 - 2.1 Point reporté à la prochaine Assemblée;
- 3.0 **ADMINISTRATION FINANCE;**
 - 3.1 Fonds pour le maintien et l'amélioration des environnements favorables aux saines Habitudes de vie – appui au projet déposé par la municipalité pour tenir des ateliers culinaires multigénérationnels; **Annexe 3.1**
- 4.0 **ADMINISTRATION DIVERS**
 - 4.1 Prix Pierre Grimard – tenue de l'évènement le 7 septembre et budget (1000\$);
 - 4.2 Jour de l'arbre – activité de distribution d'arbres en collaboration avec la Corporation de développement de l'étang Burbank – 20 mai 2017;
 - 4.3 Programme Québec branché;
- 5.0 **URBANISME ET ÉMISSION DES PERMIS ;**
 - 5.1 CPTAQ – Décision rendue dans le dossier de messieurs Christopher et Harry Lodge (Décision favorable); **Annexe 5.1**
 - 5.2 CPTAQ – Dossier de Mme Manon Therrien – La Vallée des nuages – audition le 15 mars; **Annexe 5.2**

6.0 TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU ;

- 6.1 Octroi du contrat pour la préparation des plans et devis pour la construction d'un nouveau bâtiment au garage municipal;

Annexe 6.1

7.0 SERVICE INCENDIE

- 7.1 Entériner la décision de la direction du service incendie de Danville de nommer M. Olivier Belisle comme chef d'équipe;

QUESTIONS DES CITOYENS (15 minutes)

8.0 DEMANDES DIVERSES

- 8.1 Scouts – district de l'Érable – jamboree organisé dans le cadre du 110^e anniversaire du mouvement – autorisation pour balade nocturne à vélo sur les sentiers de l'étang (21h le 6 juillet à 2h le 7 juillet); **Annexe 8.1**
- 8.2 École secondaire régionale de Richmond – demande de soutien financier pour le livre de fin d'année (70\$); **Annexe 8.2**
- 8.3 Semaine des popotes roulantes – demande de collaboration pour la semaine des popotes roulantes – 22 repas à 6\$/chacun (126\$); **Annexe 8.3**
- 8.4 École secondaire du Tournesol – demande de commandite pour le gala Tournesol d'or **Annexe 8.4**

9.0 CORRESPONDANCE

- 9.1 Maison des familles Famillaction – invitation à la soirée « Découverte des talents régionaux » - 10 mars 2017 – 25\$/billet **Annexe 9.1**
- 9.2 Ministère de la Famille – Programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche scolaire et la période estivale 2017 – demande d'aide financière refusée; **Annexe 9.2**
- 9.3 MTMDET – Marquage de traverses piétonnières; **Annexe 9.3**
- 9.4 MMQ – Ristourne 2017 – 15 078\$; **Annexe 9.4**
- 9.5 Ministère de la Famille – Dernier versement reçu suite au dépôt du plan d'actions en faveur des aînés et de notre reddition de compte finale; **Annexe 9.5**
- 9.6 Tourisme Canton de l'Est –confirmation de renouvellement de notre membership 2016-17; **Annexe 9.6**
- 9.7 Les Sources : un milieu de vie en changement – invitation à venir en discuter le 28 mars 2017 au Moulin 7 à compter de 13h00; **Annexe 9.7**

10.0 VARIA

- 10.1 Suivi du dossier du 29-31, rue du Carmel ;
- 10.2
- 10.3

11.0 ÉVÈNEMENTS À VENIR

- 11.1 Prochaine séance : 6 mars 2017

QUESTIONS DES CITOYENS (15 minutes)

MOT DE FERMETURE

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

PROCÈS-VERBAL

MOT D'OUVERTURE:

67-2017-ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR:

Il est proposé par monsieur Patrick Dubois, secondé par madame Nathalie Boissé et adopté à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté tel que soumis, le tout en considérant un varia ouvert à la fin de la séance.

ADOPTÉ.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 FÉVRIER 2017

Point reporté à la prochaine assemblée considérant que le procès-verbal de la dernière rencontre n'a pas été transmis aux élus préalablement à la présence séance.

ADMINISTRATION FINANCE:

68-2017-Fonds pour le maintien et l'amélioration des environnements favorables aux saines habitudes de vie – appui au projet déposé par la municipalité pour tenir des ateliers culinaires multigénérationnels;

ATTENDU QUE dans le but de supporter les initiatives municipales visant la création d'environnements favorables aux saines habitudes de vie, le Comité estrien pour les saines habitudes de vie, dans le cadre de la démarche *Prendre soin de notre monde* (PSNM), met en place le nouveau Fonds environnements favorables pour la région de l'Estrie ;

ATTENDU QUE la démarche PSNM est un appel à la mise en place de partenariats avec le milieu municipal pour le maintien et la création d'environnements favorables aux saines habitudes de vie et à la qualité de vie des citoyens dans l'ensemble des municipalités en Estrie ;

ATTENDU QUE pour 2016-2017, l'enveloppe du Fonds s'élève à 24 500\$;

ATTENDU QUE ce Fonds a pour objectif de soutenir le passage à l'action des municipalités dans des projets en loisirs actifs, transport actif ou saine alimentation pour les citoyens de notre territoire ;

ATTENDU QUE la Ville de Danville rénove actuellement la cuisine du centre communautaire afin d'en faire une cuisine communautaire qui pourra accueillir des projets multigénérationnels et notamment des ateliers culinaires ;

ATTENDU QUE ce projet s'inscrit dans les saines habitudes en alimentation ainsi que dans le plan d'action de la politique familiale et des aînés 2016-2018 de la Ville de Danville ;

ATTENDU QUE le projet d'ateliers culinaires de la Ville de Danville vise à développer des habiletés en art culinaire tout en échangeant entre enfants et aînés ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Jean-Guy Dionne, secondé par monsieur Stéphane Roy et adopté à l'unanimité **QUE** :

- La Ville de Danville dépose une demande d'aide financière d'un montant de 1500\$ au Fonds pour le maintien et l'amélioration des environnements favorables aux saines habitudes de vie pour la mise sur pied d'ateliers culinaires intergénérationnels ;
- Madame Chantale Dallaire, coordonnatrice aux finances, communications et loisirs soit mandatée à signer pour et au nom de la Ville de Danville tous les documents nécessaires à cette demande de soutien financier.

ADOPTÉ.

ADMINISTRATION DIVERS

69-2017-Prix Pierre Grimard – Date de l'évènement et budget autorisé ;

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Dionne, secondé par monsieur Stéphane Roy et adopté à l'unanimité que la Ville de Danville fixe la date de la soirée de remise du prix Pierre-Grimard au 7 septembre 2017 et qu'un budget de 1 000\$ soit alloué à l'organisation de cette soirée hommage aux bénévoles de la municipalité.

ADOPTÉ.

70-2017-Jour de l'arbre – activité de distribution d'arbres en collaboration avec la Corporation de développement de l'étang Burbank – 20 mai 2017 ;

Il est proposé par madame Francine Labelle-Girard, secondé par madame Nathalie Boissé et adopté à l'unanimité que la Ville de Danville fixe la date de la Journée de l'Arbre au 20 mai 2017 et que la publicité nécessaire à l'annonce de cette journée de distribution d'arbres par la municipalité et par la Corporation de développement de l'étang Burbank soit effectuée en temps opportun.

ADOPTÉ.

71-2017-Programme Québec branché ;

ATTENDU QUE le programme Québec branché, une des piliers du Plan d'action en économie numérique et de la future Stratégie numérique du Québec, a été annoncé dans le discours sur le budget en mars 2016 ;

ATTENDU QU'actuellement, près de 340 000 foyers québécois n'auraient pas accès à Internet ou disposeraient d'une connexion médiocre ;

ATTENDU QUE le branchement d'un territoire à Internet haute vitesse (IHV) apporte plusieurs avantages sur le plan économique, culturel et social et qu'il s'agit d'un important moteur de développement économique pour le Québec et ses régions ;

ATTENDU QUE le programme Québec branché a pour objectif de soutenir des projets visant à offrir aux citoyens, aux organismes et aux entreprises situés en milieu rural un service IHV de qualité à un coût comparable au service offert en milieu urbain ;

ATTENDU QUE l'aide financière accordée dans le cadre du programme Québec branché peut atteindre un maximum de 50% des coûts directs et que le cumul des aides gouvernementales dans le cadre de ce projet peut atteindre 100% des dépenses totales ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame Nathalie Boissé, secondé par monsieur Patrick Satre et adopté à l'unanimité que la Ville de Danville dépose un projet dans le cadre du programme Québec branché pour procéder au prolongement du réseau de fibres optiques sur la route 116 à partir de l'entreprise Solution Thermos, jusqu'à la ferme d'Yvon Grandmont.

ADOPTÉ.

URBANISME ET ÉMISSION DES PERMIS ;

CPTAQ – Décision rendue dans le dossier de messieurs Christopher et Harry Lodge (Décision favorable) – pour information

72-2017-APPUI DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ; DOSSIER 411888, MADAME MANON THERRIEN DE LA MUNICIPALITÉ DE DANVILLE

ATTENDU QUE des promoteurs travaillent à l'établissement d'un projet appelé « Le Vignoble La vallée des nuages senc » ; soit l'implantation d'une « table champêtre » et l'offre d'un service de réception en complément à ces activités agricoles;

ATTENDU QUE le site visé pour la réalisation de ce projet se situe en zone agricole désignée en vertu de l'article 22 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA), qu'il s'agit d'une utilisation à une fin autre que l'agriculture et qu'en ce sens, le projet nécessite une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) en vertu de l'article 26;

ATTENDU QUE dans le respect de cette exigence légale, une demande d'autorisation fut déposée auprès de la CPTAQ au mois d'avril 2016;

ATTENDU QUE la Ville de Danville a appuyé la demande par la résolution 112-2016-CPTAQ du 7 mars 2016;

ATTENDU QUE le conseil de la MRC des Sources a adopté, par la résolution 2014-08-8852, la version finale et validée du Plan de développement de la zone agricole des Sources (PDZA) et travaille activement avec ces partenaires à mettre en œuvre le plan d'action;

ATTENDU QUE l'enjeu l'agrotourisme est très certainement un enjeu de développement important du secteur agricole de la MRC des Sources;

ATTENDU QU'une des actions du Plan de développement de la zone agricole (PDZA) de la MRC des Sources est de sensibiliser les transformateurs à développer des produits porteurs et que c'est précisément le cas avec ce dossier;

ATTENDU QUE le PDZA des Sources est d'avis qu'il est prioritaire de miser sur l'agrotourisme comme source d'opportunités complémentaires au positionnement favorable de la région en matière de gastronomie;

ATTENDU QUE que le PDZA de la MRC des Sources a comme objectif stratégique de favoriser des activités de commercialisation locale structurées et concertées favorisant un grand rayonnement (filère agrotouristique / tourisme gourmand / productions), permettant d'améliorer l'offre de produits sur le territoire, de promouvoir et de mettre en valeur l'agriculture en général et d'en accentuer la commercialisation;

ATTENDU QUE le projet de Vignoble de madame Manon Therrien s'inscrit directement dans cet objectif, en diversifiant l'offre et permettant une augmentation importante de l'achalandage touristique et de surcroît, permettra de faire connaître des produits porteurs et favorisera la mise en place d'efforts structurés de promotion;

ATTENDU QUE l'industrie agroalimentaire et touristique a été identifiée comme champs d'intervention prioritaire dans le plan de diversification économique pour la MRC des Sources et que ceux-ci offrent un fort potentiel de création de nouveaux emplois;

ATTENDU QUE l'étude sur le développement des filières de la MRC des Sources, réalisée par Raymond Chabot Grant Thornton, en novembre 2012, cible le potentiel touristique et agrotouristique de la municipalité.

ATTENDU QUE le projet de madame Therrien s'inscrit dans le plan de développement stratégique de Danville, déposé en mai 2014, sur l'importance de développer les produits touristiques présents sur le territoire de la MRC dans un axe de développement complémentaire.

ATTENDU QUE la demande déposée à la commission n'a pas tout précisé telle la production agricole du demandeur, soit 8 000 vignes, 1 500 entailles, 180 arbres fruitiers, animaux à être transformés (4 cochons, 2 veaux, 100 poulets de grain, 25 lapins, 18 perdrix, 24 cailles, 8 canards, 4 oies), deux vaches et 18 poules pondeuses et qu'elle possèdera une zone maraîchère d'un acre et demi;

ATTENDU QUE la demanderesse détient les formations de bouchère, charcutière de l'Institut national des viandes de Montréal (1993);

ATTENDU QUE la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (ci-après : loi), RLRQ, article 1, chapitre 41.1, sous la définition d'« activités agricoles » mentionne :

« Lorsqu'elles sont effectuées sur sa ferme par un producteur à l'égard des produits agricoles qui proviennent de son exploitation ou accessoirement de celles d'autres producteurs, les activités d'entreposage, de conditionnement, de transformation et de vente des produits agricoles sont assimilées à des activités agricoles » et qu'à cet effet, les revenus de productions agricoles transformées de la ferme furent remodelés de façon à démontrer clairement la prédominance des activités agricoles, au détriment des revenus commerciaux d'autres natures;

ATTENDU QUE la demanderesse se limitera à 16 événements par année et que ces événements cibleront 45 personnes en moyenne et au plus 70 personnes en lieu et place du chiffre inscrit dans la première demande du 9 septembre, en raison d'une réévaluation de la capacité à recevoir des personnes en fonction de la réelle capacité de production agricole;

ATTENDU QUE le projet de la promotrice servira, lors de ces réceptions, une table d'hôte offerte dans l'intimité chaleureuse d'un chapiteau au cœur du milieu agricole et que ces repas mettent en valeur majoritairement les produits de la ferme et qu'elle offrira la possibilité de visiter les lieux;

ATTENDU QUE près de 70 % des aliments « d'événements » de la demanderesse proviendraient directement de ses produits agricoles et de la transformation agricole de son entreprise, qu'elle est prête à en faire une condition et que le manque de sa propre production sera comblé par celle d'un producteur du territoire de la MRC ou d'une municipalité voisine;

ATTENDU QUE l'ajout de cette table champêtre permettra de rentabiliser l'entreprise agricole et que le projet démontre que les activités agricoles prédomineront sur les autres activités agricoles;

ATTENDU QUE le bâtiment pour l'installation du chapiteau pour ces événements sert présentement de garage pour la machinerie, ainsi il n'y aura pas de perte de sol additionnelle.

ATTENDU QUE les terrains avoisinants (carrières, anciens terrains de Magnola, etc.) altèrent l'occupation agricole du territoire et que l'activité de madame Therrien viendra renforcer l'activité agricole du secteur :

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame Francine Labelle-Girard, secondé par monsieur Jean-Guy Dionne et adopté à l'unanimité **QUE** la CPTAQ accepte le projet de Manon Therrien/Claude Tardif « Le vignoble la Vallée des nuages », projet #411881 selon les critères présentés au comité consultatif agrorural de la Ville de Danville, appuyés par les considérants susmentionnés.

ADOPTÉ.

73-2017-Délégation d'un représentant du comité agrorural de la Ville de Danville afin d'assister Mme Manon Therrien lors de l'audition de son dossier à la CPTAQ : Anita Gunther Arnold

ATTENDU QUE la Commission de protection du territoire agricole entendra la contestation de Mme Manon Therrien le 15 mars prochain à 10h15 ;

ATTENDU QUE lors de cette audition, Mme Therrien peut être accompagnée d'une personne pour l'assister dans la présentation de son dossier ;

ATTENDU QUE la Ville de Danville a mis sur pied un comité agrorural et que ce dernier est constitué, entre autres, d'agriculteurs du territoire bien au fait du fonctionnement de la CPTAQ ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Patrick Dubois, secondé par monsieur Jean-Guy Dionne et adopté à l'unanimité que la Ville de Danville mandate madame Anita Gunther Arnold, membre du comité agrorural de Danville, afin qu'elle puisse accompagner et assister Mme Manon Therrien lors de l'audition de sa contestation devant la CPTAQ le 15 mars prochain.

ADOPTÉ.

TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU :

74-2017-Octroi du contrat pour la préparation des plans et devis pour la construction d'un nouveau bâtiment au garage municipal;

ATTENDU QUE la Ville de Danville a procédé à un appel d'offres sur invitation afin d'octroyer un mandat professionnel pour les services de conception et de design d'un nouveau bâtiment pour le garage municipal;

ATTENDU QUE quatre (4) firmes de professionnels ont été sollicitées afin de déposer une offre et que de ces quatre (4) firmes, trois (3) ont déposé une offre, Binette et Binette ayant décidé de ne pas soumissionner sur ce dossier;

ATTENDU QUE suivant l'appel d'offres, les résultats sont les suivants :

- Lemay Côté Architectes : 16 300\$
- Demers Pelletier Architectes : 15 675\$
- Bourassa Maillé Architectes : 19 925\$

ATTENDU QUE la soumission de Demers Pelletier Architectes est la plus basse soumission conforme;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Stéphane Roy, secondé par monsieur Jean-Guy Dionne et adopté à l'unanimité **QUE** :

- La Ville de Danville accepte l'offre de Demers Pelletier Architectes pour les services d'architecture pour la préparation des plans et devis pour la construction d'un nouveau bâtiment pour le garage municipal;
- La directrice générale, madame Caroline Lalonde, ainsi que le directeur des travaux publics, monsieur Roch Hamel, sont mandatés à signer pour et au nom de la Ville de Danville tous les documents relatifs à cet octroi;
- Les frais relatifs aux présentes sont puisés à même le surplus cumulé de la Ville de Danville.

ADOPTÉ.

SERVICE INCENDIE

75-2017-Entériner la décision de la direction du service incendie de Danville de nommer M. Olivier Belisle comme chef d'équipe;

Il est proposé par monsieur Patrick Dubois, secondé par monsieur Patrick Satre et adopté à l'unanimité d'entériner la décision de l'état-major du service incendie de la Ville de Danville, lequel a nommé M. Olivier Belisle chef d'équipe en remplacement de M. Dany Boire.

ADOPTÉ.

QUESTIONS DES CITOYENS (15 minutes)

Aucune question de la part des citoyens

DEMANDES DIVERSES

76-2017-Scouts – district de l'Érable – jamboree organisé dans le cadre du 110^e anniversaire du mouvement – autorisation pour balade nocturne à vélo sur les sentiers de l'étang (21h le 6 juillet à 2h le 7 juillet);

ATTENDU QUE dans le cadre du 110^e anniversaire du mouvement Scout, le district de l'Érable recevra des scouts de partout au Canada lors d'un jamboree qui aura lieu du 2 au 8 juillet 2017 à Sherbrooke ;

ATTENDU QUE pendant cet évènement, les scouts âgés de 12 à 17 ans auront l'occasion de vivre une activité de 24 heures de leur choix ;

ATTENDU QU'une quinzaine de scouts ont choisi de venir faire un rallye de vélo à Asbestos et qu'ils en profiteront pour visiter les environs ;

ATTENDU QU'une des organisatrices de l'évènement, madame Andréanne Pellerin, désire faire vivre aux scouts une expérience de randonnée nocturne dans les bois autour de l'étang Burbank ;

ATTENDU QUE cette randonnée aurait lieu sur les sentiers de l'étang Burbank à compter de 21h le 6 juillet, jusqu'à 2h le 7 juillet ;

ATTENDU QUE l'organisatrice s'engage à aviser les participants de la proximité de résidences dans le secteur afin de diminuer le niveau de bruit ;

ATTENDU QU'il sera demandé aux participants de ne pas circuler à vélo sur les passerelles en bois ;

ATTENDU QUE l'organisation des Scouts bénéficie d'une police d'assurance responsabilités civiles couvrant leurs activités ;

ATTENDU QUE la Corporation de développement de l'étang Burbank a également reçu une demande pour la tenue de cette activité et que le Conseil d'administration de l'organisme a autorisé la tenue de cet événement ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Stéphane Roy, secondé par madame Nathalie Boissé et adopté à l'unanimité d'autoriser la tenue du rallye de vélo pour le jamboree 2017 des Scouts du 6 au 7 juillet, le tout conditionnellement à ce qu'il y ait la présence d'adultes en tout temps pour assurer la sécurité de l'évènement et que les enfants soient avisés des risques de circuler à vélo sur les passerelles de bois du sentier de l'étang Burbank, surtout si le temps est pluvieux.

ADOPTÉ.

77-2017-École secondaire régionale de Richmond – demande de soutien financier pour le livre de fin d'année (70\$) :

Il est proposé par monsieur Patrick Dubois, secondé par monsieur Jean-Guy Dionne et adopté à l'unanimité que la Ville de Danville octroi un montant de 70\$ pour la réalisation du livre de fin d'année de l'école secondaire régionale de Richmond, école qui est fréquentée par certains enfants résidants sur le territoire de la municipalité.

ADOPTÉ.

78-2017-Semaine des popotes roulantes – demande de collaboration – 22 repas à 6\$/chacun (126\$) :

ATTENDU QUE la semaine des popotes roulantes aura lieu du 26 mars 2017 au 1^{er} avril 2017 ;

ATTENDU QUE le Centre d'Action Bénévole des Sources sollicite la Ville de Danville pour payer le repas des bénéficiaires du service le mardi 28 mars 2017 ;

ATTENDU QUE c'est environ 22 repas qui seront livrés au coût de 6\$ par repas, pour un total de 126\$;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Patrick Satre, secondé par madame Nathalie Boissé et adopté à l'unanimité que la Ville de Danville octroi une aide financière de 126\$ au Centre d'Action bénévole des Sources pour l'offre de repas à ses usagers dans le cadre de la semaine des popotes roulantes.

ADOPTÉ.

École secondaire du Tournesol – demande de commandite pour le gala Tournesol d'or

Considérant que cette école est localisée à Windsor et que les enfants de Danville ne la fréquentent pas, il est convenu de ne pas contribuer financièrement au gala Tournesol d'or.

CORRESPONDANCE

- ❖ Maison des familles Famillation – invitation à la soirée « Découverte des talents régionaux » - 10 mars 2017 – 25\$/billet
- ❖ Ministère de la Famille – Programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche scolaire et la période estivale 2017 – demande d'aide financière refusée ;
- ❖ MTMDET – Marquage de traverses piétonnières ;

- ❖ MMQ – Ristourne 2017 – 15 078\$;
- ❖ Ministère de la Famille – Dernier versement reçu suite au dépôt du plan d'action en faveur des aînés et de notre reddition de compte finale ;
- ❖ Tourisme Canton de l'Est – confirmation de renouvellement de notre membership 2016-17;
- ❖ Les Sources : un milieu de vie en changement – invitation à venir en discuter le 28 mars 2017 au Moulin 7 à compter de 13h00 ;

VARIA

- ❖ **Suivi du dossier du 29-31, rue du Carmel :**
 - Suite à une liste de questions transmise de la part des soumissionnaires dans ce dossier, l'ouverture des appels d'offres est reportée du 23 février à 14h au 1^{er} mars à 14h.

ÉVÈNEMENTS À VENIR

- ❖ Prochaine séance : 6 mars 2017

QUESTIONS DES CITOYENS (15 minutes)

Monsieur Gilles Lacroix : M. Lacroix informe le Conseil de ville que la Corporation de l'étang Burbank tiendra son Assemblée générale annuelle demain soir. M. Lacroix informe également le Conseil qu'une recommandation officielle de la Corporation devra être transmise au Conseil de ville relativement au règlement interdisant les chiens sur le site de l'étang Burbank et notamment pour augmenter le coût de l'amende de 100\$ à 200\$ en cas de non-respect du règlement.

Monsieur Roch Hamel : M. Hamel demande s'il est possible d'ajouter officiellement la rue Benjamin dans notre système de rue. Il informe le Conseil que cette rue n'existe pas sur le système de Google map.

MOT DE FERMETURE

79-2017-LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 19h36, il est proposé par monsieur Jean-Guy Dionne que la présente assemblée soit levée.

X _____

Michel Plourde, maire

X _____

Caroline Lalonde, directrice générale
Secrétaire-trésorière et greffière

Je, Michel Plourde, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la Loi des cités et villes du Québec.